

Tribune de Philippe Géraudel dans son intégralité :

Le vote à bulletin secret : dernier rempart de notre démocratie.

Redonnons aux élus le droit fondamental de penser et de voter librement.

De Paris à Rome, de Madrid à Bruxelles, le même constat s'impose : nos démocraties parlementaires sont paralysées.

Non par manque d'idées ou d'ambition, mais par un système qui transforme nos élus en otages de leurs appareils partisans.

Le vote public et nominatif, censé garantir la transparence, est devenu le verrou de l'immobilisme.

Il est temps de libérer la démocratie par une mesure aussi simple qu'audacieuse : **le rétablissement du vote à bulletin secret au Parlement.**

Le piège du vote public:

Aucun grand parti européen n'obtient plus de majorité absolue. En France, en Espagne, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, les coalitions se succèdent, fragiles et rigides à la fois.

Les gouvernements tombent, les réformes s'enlisent, les citoyens se détournent.

Cette paralysie n'est pas une fatalité du pluralisme : elle est le produit d'un système qui contraint chaque élu à l'électeur sous le regard scrutateur de **son parti, des médias et des réseaux sociaux.**

Le vote public, conçu au XIXe siècle pour lutter contre la corruption, produit aujourd'hui l'effet inverse de celui recherché.

Loin de responsabiliser les élus, il les asservit. Chaque examen devient un test de loyauté partisane plutôt qu'un acte de conscience.

Les débats parlementaires se vident de leur substance, réduits à des joutes idéologiques où chacun connaît d'avance le vote de l'autre électeur.

Les compromis deviennent impossibles, car tout geste transversal expose à l'accusation de trahison.

Cette mécanique implacable transforme nos parlements en chambres d'enregistrement.

Les coalitions se figent dans des accords de façade, incapables de s'adapter texte par texte.

Les gouvernements vacillent au moindre désaccord, même mineur.

Et pendant ce temps, les lois essentielles pour nos sociétés restent en souffrance.

N'est-ce pas là le terreau idéal pour le populisme et la défiance généralisée ?

Une réforme simple aux effets puissants :

La solution existe : restaurer le vote à bulletin secret pour certains scrutins parlementaires exceptionnels.

Le principe est simple : chaque élu vote en conscience, son choix individuel reste confidentiel, seul le résultat global est publié.

Loin d'être un artifice, ce mécanisme est prévu par le Règlement de l'Assemblée nationale, à l'article 65.

Il permet, sur demande du gouvernement, d'un président de groupe ou d'un dixième des députés, que certains votes se fassent de manière anonyme.

Il est fort probable que cette proposition suscite une opposition marquée de la part des partis politiques et des présidents d'assemblée, pour qui le contrôle des votes est le cœur même de leur pouvoir.

Pour tester et répondre de manière véritablement démocratique à cette résistance, ne pourrait-on pas, justement, utiliser le **vote à bulletin secret** pour faire adopter, au cas par cas, **le principe du vote à bulletin secret lui-même** ?

Et pourquoi ne pas aller plus loin, en **créant un groupe parlementaire permanent** autour de cette proposition ?

Rappelons que, selon **l'article 65 du règlement**, si ce groupe atteint **10 % des membres**, le recours au vote à bulletin secret pourrait contribuer durablement au déblocage de certaine situation.

Les bénéfices attendus seraient considérables :

D'abord, la libération de la conscience des élus, enfin délivrée des pressions partisans permanentes.

Ensuite, l'émergence de majorités variables selon les textes, permettant des coalitions fluides et pragmatiques.

Puis, la stabilisation des gouvernements grâce à des soutiens discrets mais réels.

Enfin, la réconciliation des citoyens avec leurs représentants, dont les votes reflétaient enfin des convictions sincères plutôt que des calculs tactiques.

En France, où la politique tripartite s'installe fermement, le vote à bulletin secret pourrait encourager des votes transversaux et des coalitions de projet plus fluides.

Retrouver l'esprit du mandat libre:

Certains objecteront que cette mesure affaiblirait la transparence démocratique. C'est confondre transparence et surveillance.

Le vote à bulletin secret ne supprime pas la responsabilité des élus : il le déplace du niveau individuel au niveau collectif, là où elle doit se situer dans une démocratie parlementaire.

Les citoyens jugeront leurs représentants sur les résultats globaux, sur la qualité des lois adoptées, sur la stabilité des institutions pas sur leur soumission à une ligne partisane.

Ce vote à bulletin secret serait **exceptionnel, encadré, et limité** aux votes de conscience ou de crise.

Cette réforme n'est pas un recul démocratique : c'est un retour à l'esprit originel du mandat représentatif, tel que l'ont pensé les fondateurs de nos républiques.

Un parlementaire ne représente pas son parti, mais la nation toute entière.

Il doit pouvoir voter selon sa conscience, éclairée par le débat mais libre de toute contrainte.

Le vote à bulletin secret rétablit cet équilibre fondamental entre responsabilité collective et liberté individuelle.

Il doit pouvoir libérer le débat et rétablir la sincérité du suffrage.

La démocratie du XXI^e siècle étouffe sous le poids des appareils partisans et de l'exposition médiatique permanente.

Nos parlements ont besoin de respirer, nos élus ont besoin d'être libérés, nos citoyens ont besoin de retrouver confiance.

Le vote à bulletin secret n'est pas une solution miracle, mais c'est une condition nécessaire pour que l'Europe retrouve sa capacité à gouverner, à réformer, à décider.

Il est temps d'agir.

Nos institutions méritent cette réforme, nos représentants ont besoin de cette liberté, nos démocraties l'exigent.

Le temps des faux-semblants et des blocages stériles doit prendre fin.

Place à des parlements vivants, à des débats sincères, à une démocratie enfin adulte.

Philippe Géraudel
ESSEC-Procter & Gamble-BCG
Multi Entrepreneur en NTIC
12 Bd des Invalides
75007 Paris
06 60 65 92 20
geraudel@hotmail.com
www.linkedin.com